

et le gouvernement de Québec à propos de l'acquisition du canal de Soulanges.

(Traduction)

L'hon. M. McIlraith: Aucune objection à la motion, sous réserve, comme d'habitude, du consentement des provinces.

M. l'Orateur: Compte tenu de la réserve signalée par le ministre, la motion est-elle adoptée?

Des voix: Entendu!

(La motion est adoptée.)

(Texte)

THETFORD-LES-MINES—MANÈGE MILITAIRE

Demande n° 50—M. Langlois:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de tous les télégrammes, lettres et autre correspondance échangés entre les divers membres du personnel de l'Armée canadienne et le ministre de la Défense nationale, le ministre de la Production de défense et leurs adjoints, au sujet de la construction du futur manège militaire à Thetford-les-Mines (P.Q.).

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Je croyais l'honorable représentant disposé à voir cette motion réservée aujourd'hui.

M. Langlois: Jusqu'à ce que j'aie pu rencontrer le ministre intéressé. Si je ne m'abuse, on est censé apporter certaines réserves.

(La motion est réservée.)

ÉTUDES DE LA COMMISSION GLASSCO AU SUJET DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Demande n° 52—M. Douglas:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie de toutes les études de la Commission Glassco au sujet de la Société Radio-Canada.

M. Fisher: Puis-je faire cette proposition au nom de mon honorable ami?

(Texte)

L'hon. Maurice Lamontagne (président du Conseil privé): Monsieur le président, en l'absence de l'honorable député qui a présenté cette motion, je propose qu'elle soit réservée.

(La motion est réservée.)

(Traduction)

CONTRATS AVEC CONSEILLERS DE L'EXTÉRIEUR, MINISTÈRE DES FINANCES

Demande n° 53—M. Knowles:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie des contrats passés avec M. D. C. H. Stanley, M. M. P. O'Connell et M. G. R. Conway, en vertu de la délibération du Conseil du Trésor C.T. 610618, du 2 mai 1963, et d'un exemplaire du contrat passé avec M. R. J. Anderson, en vertu de la délibération du Conseil du Trésor C.T. 610952, du 17 mai 1963.

(La motion est adoptée.)

LES NATIONS UNIES

LE CONGO—ANNONCE DU RETRAIT DES TROUPES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et lui demander ceci: U Thant a annoncé que le contingent des Nations Unies sera retiré du Congo à la fin de l'année. Cela signifie-t-il que la situation est stabilisée dans ce pays et qu'il n'y a plus de danger, ou cela veut-il dire que l'URSS et les autres membres de l'ONU qui ont refusé de verser leur quote-part pour les opérations visant au maintien de la paix ont triomphé et opposé un veto financier définitif?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député de Medicine-Hat m'avait prévenu qu'il allait me poser une question de ce genre. En répondant à cette question du chef de l'opposition, je tiens à lui dire que j'ai reçu préavis de son intention de poser une question.

Les députés savent qu'une fois réduite la sécession du Katanga, il n'était plus utile d'avoir au Congo des forces armées nombreuses, sous pavillon de l'ONU. Je crois savoir que le secrétaire général, sérieusement inquiet de la ponction grave qu'ont subie les ressources financières des Nations Unies, espère retirer les forces de l'ONU aussitôt que possible. Le gouvernement canadien partage ces inquiétudes et appuie cet objectif.

En ce qui concerne la dernière partie de la question du chef de l'opposition, mon honorable ami sait que, lors de l'Assemblée spéciale de l'ONU, on avait conclu une entente portant sur les obligations financières imposées par les opérations pour le maintien de la paix au Congo jusqu'à la fin de 1963. Que se serait-il passé au Congo, après 1963, si la situation financière de l'ONU avait été autre? Il ne peut évidemment s'agir ici que d'hypothèses. Sans doute, les choses auraient été plus faciles si les États membres avaient tous versé leurs cotisations et rempli ce qui nous semble être leur devoir en ce qui a trait aux opérations tendant au maintien de la paix. Je tiens à déclarer qu'en dépit d'obstacles majeurs, les opérations pacificatrices au Congo témoignent des desseins de l'ONU et montrent qu'elle est utile, je dirai même indispensable, dans des situations comme celle qui nous occupe en ce moment.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A part les engagements financiers dont U Thant a parlé, je crois que